

Conditions Particulières du Prodiut - Adobe Stock pour l'Impression à la Demande (2018v1)

- 1. Propriété. Sauf disposition contraire des présentes Conditions Particulières du Produit (ci-après les « CPP »), Adobe et ses fournisseurs tiers conservent tous les droits, titres et intérêts sur les Œuvres. "Œuvre(s)" désigne les photographies, illustrations ou fichiers vectoriels portant la mention « standard » dans l'interface utilisateur des Services On-demand Adobe Stock, et dont l'accès et les licences sont fournis par les API Adobe Stock.
- 2. Licence relative à l'Œuvre. Sous réserve des restrictions visées dans les Conditions Générales et dans les présentes CPP, Adobe accorde au Client et à ses Affiliés (le cas échéant) une licence unique, non exclusive, non transférable, non susceptible de sous-licence et mondiale, pendant la Durée de la Licence, autorisant l'utilisation, la reproduction et la modification des Œuvres uniquement à des fins d'incorporation (A) dans des supports imprimés destinés à la publicité, au marketing et à la promotion des utilisateurs finaux (« Supports Promotionnels ») et (B) dans des biens marchands tangibles destinés à être vendus à un seul utilisateur final (« Marchandises ») (collectivement « Licence standard »). En d'autres termes, le Client ne doit ni utiliser, ni distribuer une Œuvre en dehors du cadre des Supports promotionnels ou des Marchandises prévus par la licence concédée pour cette Œuvre.
 - 2.1 Supports promotionnels. Le Client doit acheter une Licence Standard d'utilisation de l'Œuvre distincte pour chaque commande de Supports promotionnels intégrant l'Œuvre en question passée par un utilisateur final. À des fins d'illustration: (A) si un utilisateur final unique achète 100 cartes de visite et 100 brochures intégrant l'Œuvre A via une seule commande, le Client doit acheter une licence d'utilisation de l'Œuvre A pour honorer la commande; mais (B) si un utilisateur final achète 100 cartes de visite intégrant l'Œuvre A via une commande et 100 brochures incorporant l'Œuvre A dans une autre commande, le Client doit acheter deux licences distinctes d'utilisation de l'Œuvre A pour honorer les deux commandes.
 - 2.2 Marchandises. Le Client doit acheter une Licence Standard d'utilisation de l'Œuvre distincte pour chaque Marchandise intégrant l'Œuvre en question. À des fins d'illustration, si un utilisateur final achète 10 affiches et 10 tasses à café intégrant l'Œuvre A, le Client doit acheter 20 licences d'utilisation de l'Œuvre A pour créer ces 20 Marchandises. Les Marchandises incluent, sans s'y limiter, les tasses, les tee-shirts, les affiches, les cartes de vœux et les papiers peints.
 - 2.3 **Utilisateurs finaux.** Le Client doit s'assurer que chaque utilisateur final accepte les restrictions formulées dans le présent Contrat par accord écrit exécutoire.
- **3. Restrictions**. Les restrictions suivantes s'appliquent en complément de celles qui se trouvent dans les Conditions Générales qui s'appliquent également à l'Œuvre :
 - 3.1 Restrictions générales. Le Client ne doit pas :
 - (A) utiliser l'Œuvre de telle manière à permettre qu'un utilisateur final ou un tiers puisse utiliser, télécharger, extraire ou accéder à l'Œuvre en tant que fichier autonome ;
 - (B) agir de quelque manière que ce soit relativement à l'Œuvre qui enfreigne les droits de propriété intellectuelle ou autres droits appartenant à une quelconque personne morale ou physique, tels que les droits moraux du créateur de l'Œuvre, les droits de toute personne ou les droits que détient toute personne sur un bien quelconque dont elle a la propriété et qui apparait dans l'Œuvre;
 - (C) intégrer l'Œuvre dans un logo, une marque de commerce ou de service ;
 - (D) utiliser l'Œuvre dans un contexte pornographique, diffamatoire ou illégal;
 - (E) utiliser l'Œuvre de telle manière que les modèles et/ou les biens sont représentés en lien avec un sujet qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme peu flatteur, immoral ou controversé, en tenant compte de la nature de l'Œuvre; des exemples pourraient inclure, sans s' y limiter, la publicité pour le tabac; des clubs de divertissement pour adultes ou des lieux ou services similaires; l'appui à des partis politiques ou d'autres mouvements fondés sur l'opinion; ou impliquant une déficience mentale ou physique;
 - (F) supprimer, masquer ou modifier les mentions de propriété associées à l'Œuvre ;
 - (G) réaliser ou permettre que l'Œuvre apparaisse sur plus de 500 000 supports imprimés (incluant les copies).
 - 3.2 **API Adobe Stock.** L'utilisation par le Client des API Adobe Stock est régie par les conditions d'utilisation Adobe disponibles aux adresses https://www.adobe.com/legal/terms.html (ou l'URL de remplacement) et

https://wwwimages2.adobe.com/content/dam/acom/en/legal/servicetou/Adobe-Developer-Terms-of-Use-12 2017-v2.pdf (ou l'URL de remplacement) (collectivement, les « Conditions d'utilisation du développeur Adobe Stock »). Les Conditions d'utilisation du développeur Adobe Stock sont intégrées aux présentes par référence et font partie du Contrat. Dans l'éventualité d'un conflit entre le Contrat et les Conditions d'utilisation du développeur Adobe Stock, les Conditions d'utilisation du développeur Adobe Stock font foi, mais uniquement dans le cadre des API Adobe Stock. Nonobstant toute disposition contraire dans les Conditions d'utilisation du développeur Adobe Stock, Adobe n'est pas autorisé à interrompre les API Adobe Stock sans fournir au Client un préavis écrit d'au moins 30 jours et un autre moyen d'exercer les droits qui lui sont concédés en vertu du Contrat.

4. Réclamations de Tiers sur la Propriété Intellectuelle

- 4.1 **Obligations d'Adobe.** Dans le cadre de ces CPP, une « **Réclamation en Contrefaçon** » telle qu'elle est définie dans les Conditions Générales, inclut également la Réclamation faite par un tiers contre le Client pendant la Durée de la Licence et dans la mesure où il est soutenu dans cette Réclamation qu'une Œuvre Indemnisée porte directement atteinte à un brevet, un droit d'auteur ou copyright, une marque déposée, au droit à l'image ou au respect de la vie privée appartenant à ce tiers. **"Œuvre Indemnisée"** désigne une Œuvre que le Client a téléchargé en utilisant des crédits payants ou une autre compensation monétaire.
- 4.2 Conditions supplémentaires. Adobe ne sera pas tenu responsable des Réclamations en Contrefaçon qui résultent (A) de toute modification de l'Œuvre Indemnisée; (B) de toute combinaison de l'Œuvre Indemnisée avec n'importe quelle autre œuvre; (C) de toute utilisation de l'Œuvre Indemnisée après qu'Adobe ait donné l'instruction au Client de cesser d'utiliser l'Œuvre indemnisée; (D) de l'utilisation de l'Œuvre indemnisée par Client en violation du présent Contrat; (E) du contexte dans lequel le Client utilise l'Œuvre Indemnisée.
- **5. Autres Réclamations.** Le Client s'engage, à ses frais, à défendre et à payer Adobe en cas de Réclamation de tiers résultant d'une violation par le Client des termes du présent Contrat.
- 6. Réserve. Si Adobe estime raisonnablement qu'une Œuvre peut faire l'objet d'une réclamation par un tiers ou si une Œuvre viole de toute autre manière le présent Contrat, Adobe peut demander au Client de cesser toute utilisation, reproduction, modification, affichage, distribution et possession de cette Œuvre, et le Client doit se conformer sans délai aux instructions d'Adobe. Adobe peut, à tout moment, (A) résilier la licence de toute Œuvre sur notification au Client en cas de violation du présent Contrat par le Client; (B) résilier la licence de toute Œuvre; et (C) refuser le téléchargement de toute Œuvre.
- 7. Effet de la résiliation. À la résiliation du présent Contrat, le droit du Client de concéder une licence et d'utiliser les Œuvres prend fin immédiatement. Toutefois, les utilisateurs finaux du Client peuvent continuer à utiliser les Supports promotionnels et les Marchandises achetés auprès du Client.
- 8. Notifications tierces. Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public, exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux du Service Ondemand. Ces notifications tierces figurent sur le site http://www.adobe.com/go/thirdparty (ou un site Web qui lui succède). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client.